Ministère du Travail et des Solidarités
A l'attention de Mr Jean-Pierre Farandou

Paris, le 16 juillet 2026

Objet : Urgence salariale à France Travail – Exigence d'augmentation immédiate des salaires des agents publics et salariés de droit privé

Monsieur le Ministre,

Nos organisations syndicales de France Travail tiennent à vous alerter sur la situation sociale d'une extrême gravité au sein de l'établissement, nourrie par une perte continue du pouvoir de vivre de l'ensemble des personnels.

Alors que les agents publics et les salariés de droit privé de France Travail font preuve d'un engagement sans faille pour mener à bien les missions de service public qui leur sont confiées, la reconnaissance matérielle de leur travail reste dramatiquement absente. Cet engagement quotidien, dans un contexte de profondes transformations de l'établissement, mérite une reconnaissance salariale à la hauteur des attentes et des responsabilités exercées.

Pour les salariés de droit privé, la Négociation Annuelle Obligatoire est actuellement coincée par un « 0 % » inacceptable.

Cette absence de revalorisation est d'autant plus alarmante qu'elle maintient plusieurs niveaux des premiers coefficients de la grille de classification en dessous du SMIC, obligeant l'établissement à verser une indemnité différentielle de rattrapage. Pour les agents de droit public, le gel persistant du point d'indice — dont les revalorisations passées (janvier 2024) sont restées très largement en deçà de l'indice des prix à la consommation — et l'absence de revalorisation significative de leurs traitements bloquent toute perspective d'évolution.

Cette politique de rigueur salariale s'inscrit dans un contexte d'inflation cumulative qui frappe de plein fouet le quotidien des personnels qui voient leurs restes à vivre fondre sous le poids des dépenses contraintes (logement, énergie, transport, alimentation…).

Face à cette situation, il y a une impérieuse nécessité de faire progresser de manière urgente les rémunérations de TOUS les personnels de France Travail, quel que soit leur statut. La reconnaissance du travail, le maintien du pouvoir d'e vivre et l'attractivité des métiers sont aujourd'hui des conditions indispensables pour garantir un service public de l'emploi de qualité.

En tant qu'intersyndicale, nous vous demandons d'intervenir sans délai afin de débloquer les budgets et autorisations nécessaires afin de permettre de réelles négociations salariales dans le cadre d'un dialogue social permettant d'aboutir à des mesures concrètes et équitables prévoyant:

- **Une augmentation générale significative** pour les salariés de droit privé au titre de la NAO
- **Une revalorisation immédiate des traitements** et des grilles pour les agents de droit public

Vos propositions doivent impérativement compenser les effets de l'inflation et rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années.

Le service public de l'emploi ne peut se construire sur la paupérisation de celles et ceux qui le font vivre au quotidien. Investir dans les rémunérations des personnels, c'est investir dans l'avenir de France Travail et dans la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

Dans l'attente d'une réponse rapide et d'une prise en considération de l'urgence de notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Organisations Syndicales de France Travail
(CFDT, CFTC, CGT, CFE-CGC, Cgt-FO, FSU, SNAP, STC, SUD, UNSA)